



BULLETIN D'INFORMATION

défini par la **DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE**

BI 2021-ULM-01

Tous ULM de classe 3, 4 et 6

Contrôle des commandes de vol après une opération de maintenance

1. MATÉRIELS CONCERNÉS

Le présent Bulletin d'Information (BI) concerne tous les ULM de classe 3, 4 et 6.

2. RAISONS

A la suite de la publication d'un rapport d'enquête sur un accident mortel par le BEA (Bureau d'Enquêtes et d'Analyses pour la sécurité de l'aviation civile), le présent bulletin a pour objectif de sensibiliser les propriétaires et utilisateurs des ULM concernés sur l'importance d'un contrôle approprié des commandes de vol après toute intervention (installation, réglage) sur ces commandes de vol.

3. INFORMATION

Dans son rapport du 19 mai 2021 relatif à l'accident de l'ULM VL3 identifié 59DAE survenu le 22 mai 2020 (https://www.bea.aero/fileadmin/user_upload/BEA2020-0166.pdf) le BEA a établi que la rupture en vol de l'empennage horizontal est due à un phénomène de résonance aéroélastique (flutter), qui a pu être favorisé par un jeu probable dans la chaîne de la commande du compensateur de profondeur introduit lors d'une modification du système d'admission du moteur réalisée par le pilote. Cette modification nécessitait en effet une déconnexion des câbles de commande du compensateur de profondeur au niveau du poste de pilotage.

Cet événement souligne l'importance d'un contrôle approprié des commandes de vol, conformément le cas échéant aux instructions du constructeur, après toute intervention (installation, réglage) sur ces commandes de vol.

4. CONTACTS

Pour les questions concernant le contenu technique de ce BI, contacter : ulm@aviation-civile.gouv.fr